

DÉCLARATION DE M. PHILIPPE MAYSTADT
PRÉSIDENT DE LA BEI
À L'OCCASION DE LA SÉANCE ANNUELLE DU CONSEIL DES
GOUVERNEURS
Luxembourg, le 4 juin 2002

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous souhaiter la bienvenue à cette Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement. Je voudrais tout d'abord brosser à grands traits le tableau de l'activité de la BEI en 2001, avant de me tourner vers les deux pivots du cadre stratégique autour desquels s'articule la proposition d'augmentation du capital : les priorités et les grands principes à respecter.

I. L'ACTIVITÉ EN 2001

Comme je vous l'ai indiqué l'année dernière, le renforcement de l'accent mis sur nos activités de base les plus importantes s'est traduit par une croissance modeste de nos opérations de prêt, qui se sont élevées à 36,8 milliards d'EUR en 2001, contre 36 milliards d'EUR en 2000, dont 31,2 milliards d'EUR à l'intérieur de l'Union européenne et 5,6 milliards à l'extérieur.

LES OPÉRATIONS DE PRÊT À L'INTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE

À l'intérieur de l'Union européenne, la Banque a maintenu un niveau d'activité très élevé au service de sa mission principale, à savoir la promotion du développement économique et social au sein de l'Union ; elle a en effet consacré 70 % de ses prêts individuels à des projets situés dans des zones de développement régional (contre 73 % en 2000), mais avec une forte expansion pour ce qui est des régions Objectif 1, lesquelles ont reçu 56 % des prêts individuels (50 % en 2000).

Nous avons accompli des progrès substantiels dans la mise en oeuvre de l'initiative Innovation 2000 (i2i) : avec 5 milliards d'EUR de prêts signés en 2001, nous sommes en bonne position pour atteindre l'objectif fixé, de 12 à 15 milliards d'EUR, d'ici la fin de 2003. On notera tout particulièrement, pour 2001, l'activité de la Banque dans les domaines de la recherche-développement et du capital humain (santé et éducation), ainsi que les premières opérations au titre du volet "audiovisuel" de l'initiative i2i.

L'activité en faveur de projets contribuant à sauvegarder l'environnement naturel et urbain s'est poursuivie à un rythme soutenu, avec 5,9 milliards d'EUR de prêts individuels, soit 29 % du total (montant auquel il faut ajouter un volume estimé à 2 milliards d'EUR d'affectations au titre de prêts globaux) ; bien qu'inférieur à celui de l'année dernière, ce niveau reste compris dans notre fourchette-objectif, qui est de 25 à 33 % des prêts individuels au sein de l'Union.

LES OPÉRATIONS DE PRÊT À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE

Pour ce qui est maintenant de l'activité à l'extérieur de l'Union européenne, l'année 2001 a vu un léger recul de nos opérations dans les pays candidats à l'adhésion, avec 2,7 milliards d'EUR de prêts signés. Ce ralentissement s'explique en partie par des changements sur la scène politique dans certains pays, et en partie par la mise en oeuvre de politiques économiques et budgétaires visant à réduire les déficits et, dans certains cas, les emprunts extérieurs, dans la perspective de l'adhésion. Notre activité s'est concentrée sur les projets d'infrastructure (transports, télécommunications et environnement), et la Banque a conclu ses premiers prêts dans les secteurs de la santé et de l'éducation dans ces pays.

En Méditerranée, les prêts de la BEI ont augmenté de nouveau en 2001 pour atteindre un total de 1,4 milliard d'EUR, dont une grande partie en faveur de projets d'infrastructure, avec une prise en compte toute particulière de la protection de l'environnement (34 % du total des prêts). L'activité dans les États ACP et en Afrique du Sud (670 millions d'EUR) ainsi que dans les Balkans (319 millions d'EUR) a enregistré elle aussi une forte reprise, tandis que les prêts en Asie et en Amérique latine sont restés stables, à 543 millions d'EUR.

LES EMPRUNTS

L'année dernière, la Banque a mobilisé 32,3 milliards d'EUR, soit une hausse de 11 % par rapport à 2000, en lançant 148 émissions dans treize monnaies différentes. La part des trois grandes monnaies d'emprunt (l'euro, la livre sterling et le dollar É.-U.) a progressé, passant à 94 % du total des emprunts. Conformément à nos prévisions et grâce à des conditions favorables sur le marché, les émissions en dollars É.-U. ont sensiblement augmenté (elles représentent 40 % du total des emprunts avant échanges), progression qui, conjuguée à la hausse des emprunts en euros, a compensé la contraction de nos émissions en livres sterling. Dans chacune des principales monnaies, notre but a été de lancer de grandes émissions de référence, en mettant particulièrement l'accent sur la liquidité et sur le courtage électronique.

Afin de stimuler le développement des marchés des capitaux dans les pays candidats, nous avons augmenté de 50 % notre activité de collecte de ressources par rapport à 2000, au travers de neuf émissions, libellées en couronnes tchèques, en forints hongrois et en zlotys polonais.

LE BILAN ET LE COMPTE DE PROFITS ET PERTES

À la fin de 2001, le total du bilan s'élevait à 209,4 milliards d'EUR, soit une hausse de 9,6 % sur 2000, après reclassement des opérations d'échanges de devises en tant que poste hors bilan. Le total des prêts et garanties accordés s'est monté à 223,3 milliards d'EUR, le plafond statutaire étant de 250 milliards d'EUR.

L'excédent brut d'exploitation s'est établi à 1 456 millions d'EUR, en hausse de 8,25 % par rapport à 2000, ce qui représente un rendement des fonds propres de 6,25 %. Cette augmentation du bénéfice d'exploitation peut être attribuée à la marge d'intérêts nette entre les prêts et les emprunts, qui apporte la principale contribution au résultat bancaire net, et elle a compensé la contraction des revenus de trésorerie reflétant la tendance à la baisse dans toutes les grandes monnaies pendant l'année écoulée.

II. LES PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES

Comme convenu à la dernière Séance annuelle du Conseil des gouverneurs, vous trouverez à l'ordre du jour une proposition du Conseil d'administration concernant l'augmentation du capital, ainsi qu'un rapport résumant les débats de stratégie qui se sont déroulés au sein du Conseil d'administration.

Avant d'aborder la proposition elle-même, je voudrais mettre en lumière les cinq priorités opérationnelles qui figurent dans le Plan d'activité de la Banque pour 2002-2004.

Premièrement, notre priorité stratégique fondamentale demeure le développement régional. Nous avons déjà pour objectif d'accorder au minimum 70 % de nos prêts individuels dans les zones assistées de l'Union européenne. Cette année, nous nous sommes fixés pour objectif supplémentaire de réserver une part de 50 % de nos prêts globaux aux zones assistées. Une étroite coopération avec la Commission continuera de jouer un rôle clé dans la réalisation de ces objectifs, de façon à maximiser les synergies entre les prêts et les instruments budgétaires. L'année dernière, cette collaboration s'est illustrée notamment par le cofinancement de projets dans des régions italiennes au titre du Cadre communautaire d'appui et par des travaux conjoints sur la définition des indicateurs de performance des projets.

Deuxièmement, la mise en oeuvre de i2i doit se poursuivre à un rythme soutenu. Notre but est de réaliser une progression équilibrée dans tous les domaines, en tirant notamment parti des mesures de coopération renforcée avec la Commission dans les secteurs de la recherche et de l'audiovisuel. Nous tentons actuellement d'aboutir à une entente constructive avec la Commission au sujet des réseaux de technologies de l'information et de la communication, afin que la Banque puisse apporter à ce secteur, qui connaît aujourd'hui des tensions, la plus grande contribution possible dans le respect de la politique communautaire.

Troisièmement, la protection et l'amélioration de l'environnement demeurent une priorité ; notre stratégie de prêt dans ce secteur a fait l'objet d'un réexamen, qui a conduit la Banque à publier une nouvelle déclaration sur l'environnement ainsi que des documents sur le changement climatique et le développement durable. Suite à ce réexamen, le Comité de direction a en outre décidé de mettre sur pied une unité environnementale, chargée en particulier de renforcer la prise en compte de l'environnement dans l'instruction des projets et de fournir des bases d'information pour les mesures qui seront prises dans ce domaine.

Quatrièmement, la préparation des pays candidats à l'adhésion à l'UE continue de mobiliser toute notre attention. Suite à la présentation au Conseil d'administration d'un examen de notre stratégie à moyen terme dans ces pays, les objectifs de prêt ont été revus à la hausse pendant les débats concernant le PAB, ce qui est parfaitement cohérent avec la décision de créer une marge de manoeuvre suffisante pour l'activité dans ces pays en limitant la croissance des opérations au sein de l'Union européenne. En outre, des travaux préparatoires sont activement menés sur les aspects institutionnels de l'élargissement qui concernent la Banque.

Enfin, dans les pays partenaires, la Banque apportera son soutien aux politiques communautaires d'aide au développement et de coopération, dans le cadre des différents mandats de prêt que lui a confiés le Conseil. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise sur pied de la Facilité d'investissement qui entre dans le cadre de l'Accord de Cotonou, mais je sollicite néanmoins votre soutien actif pour faire en sorte que cet Accord soit rapidement ratifié par les parlements nationaux.

De toute évidence, ces priorités, qui reflètent notre mission statutaire et les décisions de différents conseils européens, devront tenir compte des mandats supplémentaires qui pourraient éventuellement être confiés à la Banque par de futurs conseils européens.

À cet égard, je voudrais attirer votre attention sur trois points qui figuraient dans les récentes conclusions de Barcelone.

Premièrement, le Conseil a accueilli avec satisfaction les mesures que la Banque a prises suite au Conseil de Gand : le lancement d'une Initiative de financement accéléré destinée à financer à un rythme plus soutenu les investissements dans des secteurs définis (transports, environnement, tourisme et les secteurs couverts par i2i) grâce à un relèvement temporaire, de 50 % à 75 %, du pourcentage maximal que peut représenter un prêt de la BEI dans le coût d'un projet, et à la mobilisation plus rapide de nouveaux instruments de financement, en particulier le Mécanisme de financement structuré et les financements du FEI.

Deuxièmement, le Conseil a invité la Banque, la Commission et les États membres à trouver le plus rapidement possible des solutions permettant de mettre pleinement en oeuvre les conclusions de Göteborg concernant le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale. C'est dans cette optique que j'ai rencontré le Premier Ministre de la Russie, et j'espère qu'il sera possible de trouver une solution qui serait acceptable aussi bien pour les Russes que pour les actionnaires de la Banque.

Troisièmement, le Conseil a approuvé la décision prise lors de la réunion spéciale du Conseil Ecofin de créer, au sein de la BEI, un Mécanisme et un Partenariat euro-méditerranéens pour l'investissement assortis notamment des engagements suivants :

- mise en place d'un conseil de supervision du Mécanisme, auquel participeront les États bénéficiaires ;

- création d'un fonds spécial d'investissement qui pourrait recevoir les contributions volontaires des États membres ;
- promotion et renforcement de l'assistance technique ;
- développement de l'activité, mettant particulièrement l'accent sur le secteur privé.

Il s'agit là d'une initiative ambitieuse, et l'objectif de la BEI est de faire en sorte que ce mécanisme soit opérationnel au plus tard d'ici la fin de l'année. Les travaux sont déjà bien engagés, comme M. Francis Mayer, Vice-Président, a pu l'expliquer la semaine dernière au Comité économique et financier. Je voudrais souligner tout particulièrement combien il est important de travailler en étroite collaboration avec la Commission, le Conseil Ecofin et les États bénéficiaires afin d'assurer à ce Mécanisme un démarrage rapide.

III. LES PRINCIPES À RESPECTER

Ayant décrit nos priorités opérationnelles, je voudrais maintenant énumérer les quatre grands principes qui guident déjà notre activité, mais qui devront être développés et soutenus sans relâche à l'avenir.

Le premier principe est celui de la subsidiarité, qui consiste, en d'autres termes, à maximiser la valeur ajoutée qu'apportent les opérations de la BEI. Ce principe est inscrit dans le cadre de stratégie approuvé par le Conseil des gouverneurs et dans les Plans d'activité de la Banque, qui sont approuvés par le Conseil d'administration. Je sais que c'est une question à laquelle vous êtes particulièrement attachés pour ce qui est de nos prêts aux grandes entreprises et de notre activité de prêt global.

S'agissant des prêts aux grandes entreprises, cette activité a récemment fait l'objet d'un examen par le Conseil d'administration, qui a abouti aux conclusions suivantes : confirmation des règles concernant la part maximale du concours BEI dans les financements externes ; adoption d'une approche plus ciblée et plus sélective, concentrée, d'une part, sur les projets situés dans des zones assistées et, d'autre part, sur les projets qui non seulement présentent un contenu stratégique innovant mais répondent en outre aux priorités de l'UE (en particulier i2i). Le Conseil d'administration a également convenu qu'on lui soumette, avant la fin de l'année, des propositions concernant les entreprises de taille intermédiaire. En outre, le Comité de direction a pris, à la fin de l'année dernière, des décisions concernant de nouvelles limites applicables aux sociétés emprunteuses constituant un "risque unique" et une nouvelle politique de tarification à leur égard. Ces mesures devraient avoir pour incidence une diminution des prêts de la Banque aux grandes entreprises, qui se sont montés à 8,1 milliards d'EUR en 2001. J'estime que nous pouvons nous engager à opérer une telle réduction, étant entendu qu'elle ne doit pas se faire au détriment des projets situés dans des zones assistées, dont le Conseil d'administration a déjà décidé qu'ils devaient demeurer prioritaires.

Dans la perspective de l'élargissement, les gouverneurs devront passer la situation en revue en tenant compte des besoins spéciaux des nouveaux États membres et en évitant toute répercussion défavorable sur la situation relative des "anciennes" zones assistées.

En ce qui concerne les prêts globaux, je me permets de vous rappeler qu'ils constituent le seul moyen pratique de financer, en pleine coopération avec le secteur bancaire, les PME et les infrastructures de petite dimension. Cette activité est régulièrement soumise à l'examen du Conseil d'administration, et les efforts que nous déployons pour accroître le nombre de nos intermédiaires, pour mettre sur pied des prêts globaux mieux ciblés et pour améliorer la transparence afin de maximiser les avantages qu'en retire le bénéficiaire final commencent à produire des résultats concrets. Le Conseil d'administration a convenu que nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens.

Le deuxième principe porte sur la gestion et la maîtrise rigoureuses des risques. Il s'agit là d'un domaine dans lequel la complaisance n'est pas de mise et où il est crucial d'évoluer constamment pour suivre les meilleures pratiques et les obligations réglementaires.

Comme promis l'année dernière, nous vous avons envoyé deux rapports : le premier décrit le cadre de la gestion des risques à la Banque, le second l'évolution de l'encours à risque unique sur les banques et les grandes entreprises. Je puis en outre vous confirmer que le Comité de direction, le Conseil d'administration et le Comité de vérification assurent, dans leur domaine de responsabilité respectif, un suivi attentif de l'activité de gestion des risques. Un nouveau rapport

sur la gestion des risques vous sera soumis avant la prochaine Séance annuelle du Conseil des gouverneurs, en juin 2003.

Le Comité de direction a l'intention de poursuivre la politique prudente de la Banque en matière de risque. Cela ne signifie pas que la Banque ne doit prendre aucun risque – ce serait aller à l'encontre non seulement des souhaits que vous avez exprimés par le passé mais aussi du principe de la maximisation de la valeur ajoutée –, mais bien que les risques assumés par la Banque devraient être correctement évalués et s'inscrire dans des systèmes efficaces de gestion des risques, qui permettent un suivi étroit et une action appropriée en cas de problème. Faisant partie intégrante de ce dispositif, notre politique de tarification est régulièrement actualisée, de façon à prévoir une contribution suffisante à la constitution de provisions qui soient à la mesure des risques afférents à nos prêts et à nos activités financières.

De toute évidence, la Banque ne peut que se féliciter de cette politique, comme en témoigne l'expérience enregistrée à ce jour et la confirmation, dans le cadre de l'examen mené par le Conseil d'administration, du fait que le ratio d'adéquation du capital, si on l'appliquait à la Banque, serait largement supérieur à celui des institutions financières du secteur privé les mieux notées. Mais, je le répète, on ne saurait faire preuve de complaisance à cet égard, et nous allons continuer à améliorer nos systèmes de gestion des risques ainsi que les contrôles et les procédures dans ce domaine.

Le troisième principe est celui de la transparence. L'occasion m'a déjà été donnée, lors de précédentes réunions, de vous rendre compte de notre action en matière de transparence.

Notre responsabilité première demeure envers vous, qui êtes les représentants de nos actionnaires, et je pense que la participation régulière du Président de la BEI aux réunions du Conseil Ecofin contribue à améliorer la communication et l'information sur les activités de la Banque, conformément aux souhaits exprimés au plus haut niveau par ses actionnaires.

Nous avons en outre intensifié le dialogue avec le Parlement européen, en participant non seulement aux réunions de différents comités parlementaires, mais aussi à la session plénière où est examiné le rapport d'activité de la Banque. Ce dialogue permet à la Banque de fournir au Parlement européen des renseignements plus détaillés sur ses activités et de mieux comprendre les priorités du Parlement au regard des politiques de l'Union.

La transparence à l'égard de la société civile a été renforcée, notamment grâce à un rapprochement avec le Comité économique et social, qui a vu se renforcer son rôle d'interface entre les institutions communautaires et la société civile. Comme je l'ai indiqué l'année dernière, nous avons poursuivi notre dialogue avec les ONG, en participant à des réunions et en organisant des tables rondes auxquelles étaient invités des membres du Conseil d'administration. Cette expérience s'est avérée précieuse, pour ce qui est de répondre aux questions et aux critiques, et de recevoir des commentaires intéressants et, dans certains cas, constructifs. De plus, la Banque publie maintenant sur son site Internet une présentation de ses stratégies opérationnelles (Plan d'activité de la Banque) et de ses politiques sectorielles (en particulier celles qui concernent l'environnement, le développement durable et le changement climatique). En outre, 253 opérations ont figuré sur notre liste publique de projets au cours de sa première année d'existence.

Cette transparence "externe" doit être complétée par une transparence "interne" ; comme on vous l'a déjà expliqué, le Tableau de bord prospectif a été élaboré à cette fin et il devrait être appliqué cette année pour améliorer la mise en oeuvre de nos politiques et la communication à l'intérieur de la Banque.

Enfin, le quatrième principe se nomme autonomie financière. La Banque doit être en mesure de générer un excédent suffisant pour se constituer des réserves (servant à financer les futures augmentations du capital ainsi que de nouvelles initiatives décidées par ses actionnaires) et des provisions (pour couvrir correctement les risques liés à ses activités). C'est là une démarche essentielle pour éviter à nos actionnaires tout nouvel apport de fonds propres à l'avenir.

Afin que la Banque soit à même de soutenir de nouvelles initiatives, le Conseil d'administration a proposé de prélever sur l'excédent de 2001 un montant de 750 millions d'EUR et de l'affecter à une nouvelle réserve qui pourrait être consacrée, sur décision future du Conseil des gouverneurs, à des opérations de capital-risque ou relevant du Mécanisme de financement structuré, ou encore à d'autres fins appropriées (y compris une affectation à la réserve supplémentaire). Aucune décision n'est sollicitée de votre part aujourd'hui quant à l'utilisation de cette réserve.

IV. LA PROPOSITION D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Compte tenu des principes à respecter et de nos priorités fondamentales à l'avenir, le Conseil d'administration a envisagé un certain nombre de scénarios de référence pour ce qui est de l'activité de prêt. Ces scénarios ne doivent pas être considérés comme des objectifs mais comme l'illustration des possibilités d'évolution de l'activité de prêt, établies sur la base des données figurant dans le dernier PAB. Il est à noter, en particulier, que le faible taux de croissance de notre activité à l'intérieur de l'UE crée une capacité supplémentaire d'accroissement des prêts à l'extérieur de l'Union, notamment dans les pays candidats à l'adhésion, mais aussi en Méditerranée, où il convient de donner suite aux conclusions de Barcelone.

Étant donné que le plafond statutaire de l'encours des prêts sera atteint en 2003, le Conseil d'administration vous a adressé une recommandation concernant l'augmentation du capital, qui comprendrait les éléments suivants :

- L'augmentation du capital entrerait en vigueur le 1er janvier 2003.
- Le capital souscrit augmenterait de 50 % pour atteindre 150 milliards d'EUR.
- Le ratio de capital versé serait abaissé de 6% à 5 %.
- L'augmentation du capital serait financée par conversion de la réserve supplémentaire.
- L'augmentation du capital devrait couvrir les prêts de la Banque pendant une période d'au moins cinq ans, disposition à revoir si vous décidiez de confier de nouvelles missions à la Banque.

Le Conseil d'administration a étudié en détail trois considérations importantes.

La première est la nécessité de s'assurer que l'augmentation du capital couvrira bien une durée d'au moins cinq ans. Outre les débats annuels aboutissant à l'approbation du PAB, la proposition d'augmentation du capital prévoit explicitement de soumettre à la Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de 2005, soit à mi-parcours, un examen en bonne et due forme de la mise en oeuvre de la stratégie retenue.

La seconde est le fait que la réserve statutaire de 10 % ne serait pas pleinement reconstituée à la date d'entrée en vigueur de l'augmentation du capital. Les services juridiques de la Banque ont confirmé qu'il n'existait aucune contrainte statutaire à cet égard et, de fait, cette situation s'est déjà produite dans le passé. Il n'en résulterait par ailleurs aucun effet sur la cote de crédit de la Banque. Néanmoins, le texte de la proposition souligne l'absolue priorité qu'il convient d'accorder à la reconstitution de la réserve statutaire après l'augmentation du capital.

Enfin, un point qui a fait l'objet de débats supplémentaires depuis la dernière réunion du Conseil d'administration concerne l'octroi de prêts aux grandes entreprises ayant facilement accès aux marchés des capitaux.

Je souhaite souligner que le Conseil d'administration, dans le rapport sur l'augmentation de capital qu'il vous a communiqué, s'est déjà clairement prononcé sur le fait que le développement régional est à ses yeux, et doit rester, l'objectif premier des prêts de la Banque, et qu'une approche plus ciblée et plus sélective sera mise au point en vue de réduire le volume des prêts de la Banque aux grandes entreprises à l'intérieur de l'UE.

Les précisions qu'apportaient les deux lettres que je vous ai fait parvenir la semaine dernière mettaient l'accent sur ces points et, dans ma lettre du 31 mai, j'ajoutais qu'un réexamen de la décision des gouverneurs serait nécessaire dans la perspective de l'élargissement. Ce réexamen devrait veiller en particulier, et je tiens à voir ce point consigné au procès-verbal, à ce que les zones actuellement assistées de l'Union soient traitées sur un pied d'égalité avec les nouveaux pays membres.

Je puis donc vous assurer, Mesdames et Messieurs les gouverneurs, qu'un recentrage de nos prêts permettra à la Banque de répondre à vos préoccupations, et je vous demande donc d'approuver la proposition d'augmentation du capital intégrant le texte que je vous ai communiqué le 31 mai 2002.